

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
**MAIRIE de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX**



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017**

Ouverture de la séance à 20h 30mn,

L'an deux mille dix-sept le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux, légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni dans la Salle Helvétius sous la présidence de M. Pascal SEINGIER, Maire.

Le Maire procède à l'appel et déclare la séance ouverte

**Présents** : Pascal SEINGIER, Maria LAMANDÉ, Johnny BARRAL, Marine BUISSON, Marie-Christine DASBON, Patrick OLIVIER, Luc HORVAIS, Catherine SCHLAPPI, Alain MIGOT, Claude EVRARD, Sylvie PELLERAY, Isabelle TESKRAT.

**Pouvoir** : Thierry FOURNIER a donné pouvoir à Pascal SEINGIER, Daniel SENECHAL a donné pouvoir à Catherine SCHLAPPI, Jérôme DUCLOS a donné pouvoir à Marie-Christine DASBON, Stéphane CHASSAING a donné pouvoir à Mme Sylvie PELLERAY, Virginie TIRON a donné pouvoir à Marine BUISSON.

**Absents excusés** : Magali POUSSET, Annie PERES.

**Secrétaire de séance** : Patrick OLIVIER

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2017 approuvé à l'unanimité**

**1- EAU ET ASSAINISSEMENT**

**1.1 Avenant au contrat de délégation de service public d'eau potable**

*Délibération*

**AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU-VEOLIA-**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Eau at Assainissement,

Considérant la délégation de service public d'eau potable par un contrat en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 auprès de VEOLIA EAU

Considérant la proposition d'avenant de notre délégataire VEOLIA EAU ayant pour objectif la prise en charge de nouveaux ouvrages,- postes de chloration de Lumigny et de Nesles

Considérant les répercussions financières que représentent l'intégration au contrat de ces ouvrages

**Le conseil Municipal  
A l'unanimité**

- **Approuve** les termes de l'avenant ci annexé ainsi que la modification du tarif de rémunération du délégataire

Autorise le Maire à signer cet avenant

## **2- URBANISME**

### **2.1 Désignation du prestataire pour la Révision du PLU**

*Délibération*

<b>CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REVISION DU PLU DE LA COMMUNE</b>
---

Le Maire rappelle au conseil qu'une consultation pour le choix d'un bureau d'études en vue de la révision du PLU avait été lancée par la Commune. Un appel à la concurrence a été effectué auprès de trois cabinets d'urbanisme. Les trois cabinets ont remis une offre et ont été reçus par les membres de la commission urbanisme le 29 juin 2017. Les offres ont été étudiées à la suite de ces entrevues et le choix a été arrêté par la commission

**Le Conseil Municipal  
décide  
A la majorité  
(3 abstentions 14 pour)**

**De valider** la proposition de la commission urbanisme concernant l'offre du cabinet EU CREAL pour un montant de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC

**D'autoriser M. le Maire** à signer toutes pièces utiles et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme liées à cette mission

*3 abstentions : M.BUISSON M.LAMANDE, P.OLIVIER*

## **3- ADMINISTRATION GENERALE**

### **3.1 Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Liste P.OLIVIER à la MAJORITE**

Votants 17

Blancs 2

Exprimés 15

Sont élus :

#### **TITULAIRES**

**Patrick OLIVIER  
Isabelle TESKRAT  
Stéphane CHASSAING  
Claude EVRARD  
Alain MIGOT  
Sylvie PELLERAY  
Pascal SEINGIER**

#### **SUPPLEANTS**

**Marine BUISSON  
Jérôme DUCLOS  
Marie-Christine DASBON  
Johnny BARRAL  
Maria LAMANDÉ  
Luc HORVAIS  
Magali POUSSET  
Thierry FOURNIER**

Voir PV et feuille de proclamation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

#### **4 - QUESTIONS DIVERSES**

##### **Désignation des membres au sein des commissions de la CC du Val Briard**

De nouveaux membres du conseil vont participer aux différentes commissions de la CC du Val Briard selon tableau ci-annexé

#### **4 - INFORMATIONS**

La séance est levée à 21 heures 45